

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
COMPTE-RENDU – RENCONTRE DU 17 NOVEMBRE 2016

RÉDIGÉ PAR FRÉDÉRIC LEWIS, SECRÉTAIRE CVAP

Étaient présents :

M. Angenot Francis-Olivier	Conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste
M. Brault Normand	Conseiller au contrôle, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)
Mme Brodeur Caroline	Conseil régional de l'environnement — Capitale-Nationale
M. Cazalis Pierre	Comité de relations avec la communauté du Port de Québec
M. Gagnon-Montreuil Hugues	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou
M. Harvey Bruno-Pierre	BPH-Environnement
M. Hudon Ghislain	Présidente, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
Mme Lemieux Marie-Ève	Conseillère en Conformité environnementale, Administration Portuaire de Québec
Mme Lévesque Mélanie	Administratrice, Conseil de quartier de Maizerets
M. Métivier Anick	Directeur, relation avec la communauté, Administration Portuaire de Québec
M. Riffon Joël	Professionnel, Direction de Santé publique
M. Samson Alain	Président du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire
M. Saucier Nicolas	Vice-président, Conseil de quartier Saint-Roch
M. Vallé Jean-François	Conseil de quartier de Lairet

Mme Verreault Suzanne, Présidente	Présidente de l'arrondissement de La Cité-Limoilou, Conseillère municipale — district de Limoilou
Mme Verreault Sylvie	Division de la qualité du milieu, Ville de Québec
M. Verret Steeve	Conseiller municipal – membre du comité exécutif responsable de l'environnement
Étaient absents :	
Mme Fontaine Catherine	Secrétariat à la Capitale-Nationale
ORDRE DU JOUR	
1. Présentation du processus EIE et Suivi d'information du Port de Québec	45
2. Mot de bienvenue et présentation des membres	10
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 03 novembre 2016	10
4. Suivis des dossiers – 03 novembre 2016	60
5. Suivi d'information du MDDELCC	30
6. Suivi d'information DSPublique	50
7. Plan d'action	2,5
8. Correspondances reçues	2,5
9. Autres sujets	2,5

10. Calendrier de rencontre et Date de la prochaine rencontre; 15 décembre 2016	2,5
11. Fin de la rencontre	2,5
Temps de rencontre total estimé (heure décimale)	3,63

Abréviations : VQ = Ville de Québec; SCN = Secrétariat de la Capitale nationale; MDDELCC = ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; APQ = Administration portuaire de Québec, ACÉE : Agence canadienne d'évaluation environnementale, ÉIE : étude d'impact environnementale

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
1. Présentation du processus EIE et Suivi d'information du Port de Québec				
La séance débute à 19 h 09		Recevoir copie du communiqué et de la lettre de l'agence canadienne d'évaluation environnementale.	Représentant de l'APQ. Secrétaire.	En temps opportuns.
Le CVAP, par l'intermédiaire du secrétaire, recevra le communiqué et la lettre de l'agence (concernant les avis relatifs à l'étude d'impact environnementale (EIE)) par l'APQ.				
Le comité assiste à une présentation de l'APQ portant sur le projet Beauport 2020 et sur l'ÉIE.				
M. Métivier présente sa collègue, Mme Marie-Ève Lemieux, conseillère en conformité environnementale ainsi que du dossier de l'EIE de Beauport 2020.				
M. Métivier spécifie que la présentation ne sera pas publique pour l'instant et qu'aucune copie du document électronique ne sera remise au comité pour le moment.				
M. Métivier spécifie que l'intention de la démarche de présentation est de recueillir les commentaires. Le document électronique sera présenté à l'ensemble		Recevoir une copie officielle de la présentation du projet Beauport	Représentant de l'APQ. Secrétaire.	Lorsque la conformité sera acquise.

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>des parties prenantes, et lorsque la concordance aux lignes directrices de l'agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) sera confirmée, un suivi sera fait avec une nouvelle présentation. Un exemplaire officiel sera alors laissé au CVAP.</p> <p>L'assemblée procède à un rapide tour de table où chacun se présente.</p> <p>La présentation porte sur l'ÉIE afin de montrer comment elle est conçue. En quelque sorte, la présentation a pour but de vulgariser le contenu de l'ensemble de l'ÉIE (incluant les multiples études sectorielles).. L'APQ explique que l'ÉIE en elle-même comporte plus d 1200 pages et qu'il y a plus de 10 000 pages en annexe en lien avec les 80 études sectorielles complétées jusqu'ici. C'est pourquoi l'APQ souhaitait présenter un document de présentation résumant les principaux points en fonction de l'intérêt des parties prenantes rencontrées.</p> <p>La présentation portera plus spécifiquement sur les éléments suivants :</p> <p>La localisation du projet, les composantes valorisées de l'environnement, le PEPC et le projet B2020, les résultats possibles au terme de l'exercice, la surveillance et les suivis.</p> <p>Les présentateurs mettent en contexte la particularité du site qui se trouve à être le plus amont dans le système St-Laurent-Grands-Lacs à être en eau profonde.</p> <p>En bref résumé, le projet comprend 2 phases; la phase construction et la phase exploitation. En phase construction, l'infrastructure comporte 21 caissons sur une longueur de 600 m de long, une digue de retenue, le dragage de la zone de manoeuvre, une recharge de la plage publique existante, l'ajout d'un brise-lames pour retenir et consolider la plage rechargée et protéger le rentrant sud-ouest des</p>	2020.		

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>sédiments. La phase exploitation comprend l'aménagement d'un arrière-quai comportant des produits de vrac solides, liquide et des conteneurs. La présentation est plus détaillée, mais le secrétaire simplifie largement, le lecteur est prié de contacter l'APQ pour plus de détails au besoin.</p> <p>Pour la réalisation de l'ÉIE, le promoteur devait se baser sur un certain scénario de conditions d'exploitation de l'arrière-quai. L'hypothèse d'aménagement de l'arrière-quai retenue dans le cadre de l'ÉIE se veut représentative des activités actuelles au port de Québec et reflète ainsi des possibilités basées sur les mêmes types, soit 1/3 vrac liquide, 1/3 de vrac solide et 1/3 de conteneurs.</p> <p>Le promoteur s'engage dans le cadre du projet à aménager tout vrac solide sous couvert, chaque composante d'aménagement sera assujettie au PEPC et le tout étant mené par une firme indépendante. (À noter que depuis la présentation au CVAP, le promoteur s'est engagé lors des audiences publiques à présenter toutes modifications au projet à l'ACÉE).</p> <p>Les présentateurs s'attardent à certaines composantes valorisées de l'environnement.</p> <ul style="list-style-type: none"> Qualité de l'air L'étude d'impact considère un bassin de 12 Km² basée sur la qualité de l'air actuelle (état de référence). Les modélisations des phases de construction et d'exploitation démontrent qu'il n'y aurait pas de dépassement sur 24 h, mais qu'il y aurait 1 % d'augmentation en particules fines sur un an durant la phase de construction (PM2,5) limité au-dessus de la zone de chantier, à proximité du fleuve. Les présentateurs rappellent qu'ils disposent de 11 stations de qualité de l'air (réseau actuellement en fonction dans le secteur de Beauport) et 	<p>Vérifier la disponibilité des coordonnées de stations.</p>	<p>Représentant de l'APQ.</p>	<p>Prochaine rencontre.</p>

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>prévoient l'ajout d'une station mobile durant les travaux.</p> <p>Une demande d'un membre est relative à l'obtention des coordonnées officielles des 11 stations. Le représentant de l'APQ validera la disponibilité des coordonnées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement sonore L'analyse vise une zone élargie. Elle indique, en résumé, qu'une activité s'est révélée potentiellement plus sensible et il s'agit du battage de palplanche (dans l'éventualité où cette méthode soit retenue par l'entrepreneur) qui amènera des bruits d'impacts. Il s'agit d'une activité ponctuelle. Pour ce qui est de la circulation, les entrepreneurs seront tenus d'utiliser les artères principales et non les rues de quartiers pour leurs déplacements durant la phase de construction. • Qualité des eaux de surface et qualité des sédiments Les sédiments non contaminés seront traités dans un bassin de décantation qui pourrait être ceinturé par des géotubes. Toutefois, aucun traitement physico-chimique n'est prévu pour les sédiments non-contaminés. Pour ce qui est des sédiments contaminés (environ 45 000 m³ soit 4,5 % du total de sédiments), ces derniers seront traités <i>in-situ</i> afin de réduire le nombre de camion à l'extérieur de l'enceinte portuaire, mais la méthode exacte est encore non définie, soit par bassin, soit par géotube suivi d'une réutilisation via la méthode S/S (solidification/stabilisation) aussi appelée matrice cimentaire. Ils pourront par la suite être revalorisés et utilisés dans l'arrière quai. Les sédiments sont contaminés aux métaux et HAP. La contamination est limitée à certaines zones confinées. Afin de limiter la remise en suspension de sédiments contaminés lors des opérations de dragage, différentes techniques peuvent être utilisées, soit le dragage hydraulique ou mécanique, selon la contamination. Dans le cas du dragage des sédiments 			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>contaminés, le dragage mécanique est prévu; il est plus précis et réduit le volume d'eau à gérer.</p> <p>Des suivis sont prévus dans les eaux de surface avoisinantes et un réseau de piézomètres dans la partie remblayée. La vitesse de relevée de la drague est un facteur important pour le contrôle de la dispersion des particules.</p> <p>Les critères de suivi et de surveillance reviennent aux ministères qui délivrent le décret et par conséquent autorisent le projet.</p> <p>Aussi, Pêche et Océans délivre un permis (Loi sur les Pêches) en raison de la présence d'espèces à statuts précaires, de diverses périodes de frai, et de compensation d'habitat. De manière générale, les oiseaux subissent peu d'impacts puisqu'il n'y a pratiquement pas de déboisement. Par ailleurs, le nichoir à hirondelles installé au port, qui était un succès, sera déménagé en fonction des travaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Milieu humain Cette composante concerne l'utilisation du territoire et ses ressources (pêche récréative et commerciale) et les accès au fleuve. Le Forum des usagers de la baie de Beauport est une partie prenante réunie à l'initiative du Port de Québec. <p>Q : Quelle sera la période de dérangement prévue?</p> <p>Commentaire : Le modèle de prédiction de la qualité des eaux pour la baignade, réalisé par l'Université Laval, devra complètement être revu en phase opération.</p> <p>Concernant la surveillance et les suivis, les présentateurs tentent d'illustrer, par un diagramme de flèches, la perspective de durabilité de l'APQ et son engagement dans un programme de suivi et de surveillance pendant la phase de construction comme dans la phase d'exploitation. Dans le cadre de la réalisation du projet</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>B2020, l'APQ aura des obligations de performance envers les conditions émises par l'ACEE.</p> <p>Un membre émet un commentaire sur le sens unique d'un diagramme qui ne rend pas très crédible la prise en compte des préoccupations du milieu (une modification aurait été apportée au modèle de gouvernance proposé suite à ce commentaire).</p> <p>La question d'impacts socio-économiques ou impacts financiers n'est pas dans les VCE. Durant la phase de construction, les retombées seraient de l'ordre de 100 millions, directs, indirects, et inférés localement. En exploitation, le % est hypothétique et supposé constant selon les experts de la firme KPMG.</p> <p>La particularité du port de Québec est d'avoir 70 % de manutention de navire à navire. Suit ensuite la manutention navire – train avec 16 %, navire-routier avec 14 %. L'hypothèse est que les flux risquent d'être du même type, mis à part la nouveauté du conteneur, qui demeure une hypothèse parmi d'autres.</p> <p>Commentaire : Il est étonnant, compte tenu des sommes et investissements, qu'on n'ait pas davantage de précision sur le modèle d'affaire.</p> <p>R : Il faut d'abord avoir un terrain de jeu pour attirer les investisseurs et clients potentiels et cela dépendra aussi du portrait de l'économie en 2020. Les ports du Saint-Laurent se doivent de travailler en complémentarité, utilisant les forces de chacun pour accroître l'efficacité des APC du Saint-Laurent. Les concurrents du Port de Québec pour les marchandises sont actuellement sur la cote Est américaine et en Louisiane (ce sont des exemples et non la liste exhaustive des concurrents).</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>Q : Pouvez-vous résumer les précisions demandées par l'agence?</p> <p>R : C'est de domaine public et vous aurez copie de la lettre officielle. L'ACÉE la fera parvenir aux parties prenantes impliquées dans le processus. Il s'agit en bref d'éléments complémentaires relatifs à des calendriers d'exécution, la gestion des sédiments, les accidents et les défaillances et des omissions de documents.</p> <p>À une question relative au déclenchement du processus d'évaluation environnementale par l'agence, les présentateurs indiquent qu'il serait possible de soumettre les documents avant la fin du mois, mais qu'on tentera d'éviter les consultations durant le temps des fêtes.</p> <p>À 20 h 23 des remerciements sont adressés aux présentateurs, Mme Lemieux et M. Verret quittent l'assemblée.</p>			
2. Mot de bienvenue présentation des membres.				
	<p>Après la pause, il y a reprise des travaux à 20 h 32. Le comité accepte que M. Harvey demeure pour la tenue de la rencontre. L'ordre du jour est accepté et se terminera sur le contrat.</p> <p>La présidente reprend son mot de bienvenue. Elle adresse des remerciements aux présentateurs et à l'assemblée. Elle se dit consciente de l'urgence relative en raison du dépôt imminent de l'EIE de Beauport 2020.</p>			
3. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 3 novembre 2016				

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
<p>Compte tenu de la production tardive du document de compte-rendu et de l'ordre du jour bien meublé, l'adoption du compte-rendu est reportée à la prochaine rencontre. Le secrétaire demande aux membres de conserver leur copie du compte-rendu afin d'éviter des réimpressions lors de la prochaine rencontre.</p>		<p>Conserver la copie papier du compte-rendu.</p>	<p>Membres</p>	<p>Jusqu'à la prochaine rencontre.</p>
<p>4. Suivis des dossiers – 03 novembre 2016</p>				
<p>Le secrétaire présente les suivis qui sont faits intégralement, mais la présentation du projet d'entente est conservée en toute fin pour permettre à la firme BPH de rester parmi les membres.</p>				
<p>5. Suivi d'information du MDDELCC</p>				
<p>Le représentant du MDDELCC dit ne pas avoir reçu de plainte relativement aux activités au port de Québec depuis la dernière rencontre.</p> <p>Il mentionne le déroulement d'une rencontre entre l'utilisateur IMTT et le MDDELCC.</p>				
<p>6. Suivi d'information du DSPublique</p>				
<p>Le représentant indique que la DSPublique mentionne qu'il pourra faire une présentation sur la zone d'étude sociosanitaire du projet Limoilou lorsque l'entente sera confirmée.</p>		<p>Prévoir une présentation sur la zone sociosanitaire.</p>	<p>Secrétaire Représentant du DSPublique.</p>	<p>Suite à la signature de l'entente.</p>

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>Le représentant indique que la DSPublique travaillera sur sa propre analyse de l'ÉIE du projet Beauport 2020.</p> <p>Pour l'instant, rien ne peut être révélé de l'entente entre la VQ et la DSPublique, les services juridiques du DSPublique examinent toujours l'entente qui n'est donc pas signée.</p> <p>Le représentant de la DSPublique indique qu'un poste pour une ressource attirée à l'étude a été affiché, l'affichage se terminant le 11, et que la sélection n'est pas terminée. Par ailleurs, des données relatives à l'étude auraient déjà été colligées.</p>			
7. Plan d'action				
	<p>À moins d'une urgence et de préoccupation particulière concernant le processus d'évaluation environnementale du projet Beauport 2020, il est convenu d'entendre Mme Giguère, directrice à la Sécurité publique, dès la première rencontre en janvier.</p> <p>La visite des installations de Glencore, est toujours en suspens. Le directeur, M. Buttler indique que cela serait toujours possible d'ici la fin de l'année.</p> <p>Le représentant de l'APQ mentionne la possibilité de visiter le centre de coordination et d'opérations d'Arrimage QSL. Les membres suggèrent de cibler une fin d'après-midi autour de 16 h au printemps.</p> <p>Il serait aussi possible de visiter la Capitainerie de l'APQ. Visite à prévoir au</p>	<p>Convoquer Mme Giguère pour une présentation en janvier.</p> <p>En attente du signal pour la visite des installations de Glencore</p> <p>Organiser une visite du centre de coordination et d'opération d'Arrimage QSL.</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Présidente</p> <p>Secrétaire.</p> <p>Secrétaire.</p>	<p>Dès que possible.</p> <p>Lors d'un éventuel passage de l'Arctic.</p> <p>Au printemps.</p>

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
printemps.	Il serait possible d'organiser une visite de jour des installations du port, d'environ 2 heures, à l'intention des nouveaux membres (par exemple de 17 h à 19 h en janvier).	Organiser une visite de la capitainerie du port. Organiser une visite des installations du port.	Secrétaire et représentant de l'APQ. Secrétaire et représentant de l'APQ.	Au printemps. Janvier?
8. Correspondance				
Il n'y a aucune correspondance à mentionner.				
9. Autres sujets				
21 h 5	Un membre suggère un tour de table et d'échanges sur la présentation que vient de recevoir le CVAP. Il partage Inconfort par rapport à un projet plus blanc que blanc alors que l'exploitation existante ne correspond pas du tout aux attentes du comité. La présidente dit comprendre l'impression d'un nouveau membre. Elle relate la présentation de Glencore, de même que celle de Compagnie d'Arrimage de Québec et suggère une amélioration potentielle selon sa compréhension des données présentées (fréquence de dépassement de la norme nickel). La présidente témoigne qu'à sa perception, Glencore, est un bon citoyen corporatif doté d'une			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>certification pour la norme et ISO 14001.</p> <p>Un membre ajoute : l'ACEE évalue le projet sur la nouvelle partie, mais il y a une composante cumulative dans les lignes directrices de l'EIE et donc une certaine prise en compte de l'existant. En établissant de bonnes pratiques de gestion sur la nouvelle partie, cela crée une pression sur la partie existante. Lors de l'exercice de bilan, il est apparu que les mesures d'atténuation sur le secteur actuel ont permis de faire des progrès. L'obligation de moyens semble acquise, mais on ne sait pas trop si l'obligation de résultat est atteinte, car il n'y a pas de démonstration de cause à effets en raison des imbroglios juridiques. Les utilisateurs rencontrés ont montré qu'il y avait une préoccupation sur un changement culturel.</p> <p>Le représentant de l'APQ, à propos des infrastructures sous couvert, dit : il faut un « business case » pendant plusieurs années pour faire un investissement dédié et des infrastructures dédiées, alors qu'actuellement, les opportunités d'affaires sont essentiellement ponctuelles et non régulières. Les besoins des clients varient en fonction des produits, de leur quantité et de leur manutention. Toutefois, les mesures d'atténuation ont été mises de l'avant par l'APQ et ses utilisateurs pour remédier à la situation et afin d'agir de façon proactive.</p> <p>Q : comment, dans ce cas, pouvez-vous prétendre que tout sera sous couvert dans la nouvelle partie?</p> <p>R : Parce que les règles seront spécifiées ainsi dès le départ pour les projets à venir sur le nouveau quai.</p> <p>Commentaire : Cela aurait été bienvenu pour le port de mentionner son intention de mise à niveau de l'existant.</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>R : Tel que mentionné par ASL lors de leur présentation au CVAP, les contrats à longs termes permettant la construction d'infrastructures dédiées c'est l'idéal pour un opérateur. Mais les occasions d'affaires ne sont pas toujours orientées de cette façon. C'est pourquoi les mesures d'atténuation et l'adoption de bonnes pratiques opérationnelles sont importantes et ont été déployées. L'opérateur et l'APQ travail en mode d'amélioration continue à cet effet. L'APQ mentionne également que ASL va tendre également vers la norme ISO 140001.</p> <p>Q : Glencore a fait son propre investissement dans l'infrastructure sous couvert. Est-ce qu'au départ de Inco, le port pourra exiger que le prochain locataire soit totalement sous couvert?</p> <p>R : Non, il ne le pourra pas, mais il y aura une exigence d'amélioration continue et d'utilisation des bonnes pratiques. L'APQ possède un guide pour les utilisateurs exprimant ses attentes en matières de pratiques opérationnelles et environnementales. Le représentant rapporte que l'APQ prend son rôle d'autorité portuaire bien à cœur et que l'imposition des VCE tous les 3 ans par une firme externe pour tous les opérateurs en est un bon exemple. L'APQ n'a pas à demander de permission pour établir ce type de procédures. Les opérateurs doivent s'y conformer et leur collaboration en ce sens est complète.</p> <p>Le représentant du MDDELCC spécifie à l'intention des nouveaux que Glencore n'a pas d'employés en propre au port, et qu'il procède donc à la formation des employés d'Arrimage QSL, ce qui pourrait avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble des opérations sur le site existant. L'APQ précise toutefois que Glencore a bel et bien un employé à son terminal du Port de Québec qui s'assure que les opérations et les procédures sont réalisées en conformité avec ce qui est</p>			

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>préconisé et valorisé par Glencore.</p> <p>Un autre membre abonde dans le même sens; le changement de culture est profond. Il ajoute toutefois que ce qui le gêne est le manque d'information et en particulier sur les poussières. Le jour où l'information sera disponible afin d'étayer des preuves, il sera possible de se prononcer avec plus d'honnêteté intellectuelle.</p> <p>Un membre qui témoigne sa foi ajoute : l'exercice de Beauport 2020 ne résoudra pas le problème actuel, mais l'énergie consacrée ouvre de nouveaux horizons, un éveil. Un pari est pris, on présume que les opérations et les retombées financières permettront de créer l'émulation et dégager un nouveau modèle d'affaires.</p> <p>Firme BPH : La démarche du CVAP est complètement assez incroyable, étant donné qu'on part d'une opposition. Elle est exceptionnelle, atypique. C'est une structure d'avenir et c'est ainsi qu'on devrait faire le développement. Trouver les lignes directrices qui vont permettre une harmonisation de l'utilisation du territoire pour améliorer la situation et faire que le modèle de Québec puisse être exporté ailleurs. Ce n'est plus de la confrontation.</p> <p>Le représentant du MDDELCC témoigne que les échanges sont maintenant plus constructifs qu'au départ.</p>			
10. Calendrier de rencontre et Date de la prochaine rencontre				
	<p>Le secrétaire indique que la prochaine date de rencontre au calendrier est en décembre et que certains membres ont des conflits à l'agenda en raison des rencontres de conseils de Quartier.</p> <p>Après discussion, il apparaît que la rencontre de décembre n'est peut-être pas</p>	Faire parvenir les rappels et invitations électroniques.	Secrétaire.	En temps opportun.

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<p>indispensable. La seule urgence avant les fêtes serait la conclusion d'une entente avec la firme BPH-Environnement advenant le déclenchement hâtif du processus d'évaluation environnementale.</p> <p>Il est donc convenu qu'il y aura rencontre si nécessaire seulement, que les agendas doivent cependant d'ore et déjà réserver la plage de rencontre. Le secrétaire aura à sa charge de confirmer, ou non, la tenue de la séance.</p>	<p>Confirmer ou infirmer la rencontre auprès des membres selon le cas.</p>	<p>Secrétaire.</p>	<p>En temps opportun.</p>
<p>4. Bis Continuité du point de Suivis des dossiers –03 novembre 2016 – Entente avec BPH</p>				
	<p>À 21 h 43 M. Harvey et M. Brault quittent alors que le représentant de l'APQ demeure pour accompagner le comité.</p> <p>Plusieurs points sont soulevés en vrac :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il semble que la signataire pour le CVAP auprès de la firme soit la présidente bien que l'argent soit administré par la Ville de Québec. • La méthodologie pourrait être proposée par la firme. • P. 28 2 éléments, l'historique et les objectifs. Mettre le 1^{er} paragraphe avec les 4 dernières lignes. • Spécifier à la clause 1,3 que les conditions s'appliquent jusqu'à la conclusion du processus d'évaluation. • Une vérification doit porter sur l'exemption de taxes (ou non) du CVAP, car 	<p>Vérifier qui peut être signataire de l'entente.</p> <p>Solliciter BPH pour la méthodologie Rectification des libellés</p> <p>Vérifier</p>	<p>Sylvie Verreault</p> <p>Secrétaire</p> <p>Secrétaire</p> <p>Sylvie Verreault.</p>	<p>Retour des fêtes.</p> <p>Dès que possible. Retour des fêtes</p> <p>Retour des</p>

SUJETS	PRÉCISIONS	SUIVIS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
22 :15	<p>les montants taxes incluses ne doivent pas excéder les ressources allouées par l'agence.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le secrétaire explique le pourquoi de l'annexe 2. Le représentant du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste, versé en droit, et le représentant de l'APQ en confirment la nécessité. Le représentant du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste transmettra au secrétaire ses commentaires. 	<p>l'exemption de taxes.</p> <p>Acheminer les commentaires au secrétaire.</p>	M. Angenot.	<p>fêtes</p> <p>Avant la prochaine rencontre.</p>
11. Fin de la rencontre				
La rencontre est levée à 22 h 19.				